

## Communiqué de presse

Bulle, le 18 novembre 2019

### Les espaces publics de la gare s'apprêtent à changer de visage

**AMÉNAGEMENT** En relation avec le développement des infrastructures ferroviaires et immobilières de la nouvelle gare de Bulle, les espaces publics du secteur s'apprêtent à faire l'objet d'une requalification majeure, prévue dès 2021. Du chemin des Crêts à la rue Nicolas-Glasson, en passant par la place de la Gare, la rue Albert-Rieter, la rue de la Lécheretta et l'avenue de la Gare, près de 3 hectares sont concernés par ce projet, qui comprend également la construction d'une vélostation de 250 places, première infrastructure du genre dans le canton. Pour la Ville de Bulle – l'un des trois partenaires du projet avec les Transports publics fribourgeois et des privés – le coût des travaux est estimé à 11,5 millions de francs. Un crédit en ce sens sera soumis à l'approbation du Conseil général lors de sa séance du 16 décembre prochain. Lors de cette même séance, le Législatif se penchera également sur une demande de crédit d'investissement de 4 millions de francs pour la réalisation de mesures de mobilité douce dans le cadre du renouvellement de la ligne ferroviaire Bulle – Broc-Fabrique, dont une passerelle sur la Trême et deux passages inférieurs.

Le renouvellement en profondeur des infrastructures ferroviaires et immobilières de la gare de Bulle initié par les Transports publics fribourgeois (TPF) est entré dans sa phase de réalisation depuis quelques mois. En parallèle au projet des TPF « Programme Bulle », l'entreprise et la Ville de Bulle ont lancé une démarche conjointe de réaménagement des espaces publics du quartier de la gare. Objectif : définir le futur visage des espaces publics situés dans le secteur d'influence des développements immobiliers et d'infrastructures prévus dans le Plan d'aménagement de détail (PAD) 42 « Bulle-Gare ».

Le périmètre de réaménagement s'étend du chemin des Crêts à la rue Nicolas-Glasson, en passant par la place de la Gare, la rue Albert-Rieter, la rue de la Lécheretta et l'avenue de la Gare. Près de 3 hectares au cœur de Bulle sont ainsi concernés par une requalification majeure des espaces publics visant à renforcer l'attractivité du chef-lieu de la Gruyère et la qualité de son cadre de vie.

#### Centre de gravité de la ville déplacé à la rue Albert-Rieter

Le déplacement de la gare de Bulle, dont la mise en service est planifiée pour décembre 2022, aura une incidence considérable sur sa relation historique avec la ville. Le centre de gravité de la cité migrera vers l'ouest, de l'avenue de la Gare à la rue Albert-Rieter, appelée à devenir un axe majeur entre la nouvelle place de la Gare et le centre-ville historique. Corollaire, l'aménagement de la rue Albert-Rieter sera complètement repensé et la rue sera réservée aux transports publics, à la mobilité douce et aux riverains. Le déplacement de la gare nécessitera également de revoir sa signalisation, tout comme celle de la ville. Dans ce cadre, un concept de signalisation et de signalétique touristique sera déployé dans le but d'offrir une indication adaptée des points d'entrée (gare, parkings, lieux importants) et des points d'intérêts généraux et historiques de la ville (culture, sport, détente).

Les autres rues concernées par le projet verront leurs aménagements repensés afin d'améliorer leur convivialité et de renforcer leur rôle structurant dans l'espace urbain. La place de la mobilité douce et des transports publics sera centrale, tout en maintenant l'accessibilité au centre-ville pour les transports individuels motorisés. Point fort et commun à tous les aménagements qui seront créés dans

le secteur : la présence de végétalisation sera considérablement augmentée, grâce notamment à la plantation de plusieurs rangées d'arbres.

### **Une place de la Gare réservée aux piétons et aux vélos**

La nouvelle place de la Gare sera réservée aux piétons et aux vélos. Son aménagement est destiné à en faire un nouvel espace public majeur de la ville. Il se veut à la fois un lieu de rencontre et un point d'articulation principal entre les différentes composantes de la nouvelle interface de la gare. Une végétalisation dense caractérisera son élément central ainsi que l'ouest de la place.

A proximité immédiate de la nouvelle place de la Gare, le réseau de bus urbains Mobul bénéficiera d'une nouvelle interface composée de quatre quais. Implantée à l'ouest, la gare routière pour les bus régionaux favorisera les transferts multimodaux. Comprenant six quais aménagés à ciel ouvert, elle entrera en fonction parallèlement à la mise en service de la nouvelle gare ferroviaire. Elle sera complétée par des espaces dédiés au dépose-minute, à l'autopartage, aux taxis et au stationnement des deux-roues.

### **La première vélostation du canton**

Dans le cadre de son plan d'action vélo lancé en 2015, la Ville de Bulle poursuit son engagement en faveur de la mobilité douce et de l'utilisation de la petite reine au quotidien. Afin de favoriser le transfert modal (combinaison « vélo + transport en commun »), une vélostation prendra place sous les installations ferroviaires de Bulle, sous le quai 1 et à niveau avec la place de la Gare. Une rampe dédiée aux cyclistes permettra une liaison sans obstacle avec la voie verte en direction de Planchy, en cours de réalisation. Première infrastructure du genre dans le canton, la vélostation bulloise pourra accueillir jusqu'à 250 vélos, de manière sécurisée et personnelle, avec des casiers de rangement mis à disposition.

Quand bien même ce projet de vélostation peut fonctionner de manière autonome, le Conseil communal souhaite la présence de personnel afin d'assurer convivialité, lien social et qualité du service. Sensible aux questions d'intégration, l'Exécutif a dès lors décidé de privilégier la piste d'une exploitation revêtant une dimension sociale. La Ville de Bulle est désormais à la recherche d'un organisme pouvant assurer cette exploitation.

Une autre infrastructure dédiée à la petite reine sera également créée dans le cadre des travaux de la ligne Bulle – Broc qui comprennent, entre autres, le réaménagement de la halte ferroviaire de La Tour-de-Trême. Ainsi, 100 places de stationnement vélo y seront aménagées, en complément de celles réalisées par les TPF.

### **Crédit de 11,5 millions demandé au Conseil général**

La réalisation de ce projet d'envergure que constitue le réaménagement des espaces publics de la gare implique plusieurs partenaires, dont en premier lieu la Ville de Bulle, qui intervient pour les travaux d'aménagement des espaces publics, de construction de l'interface des bus urbains Mobul et de la vélostation. Les TPF, de leur côté, interviennent dans les domaines des gares ferroviaire et routière (trafic régional) ainsi qu'en tant que propriétaire immobilier. Enfin, un autre propriétaire privé (îlot de la Lécheretta) participe également au projet.

Le coût global des travaux d'aménagement des espaces publics de la gare, dont la réalisation est prévue dès 2021, est estimé à 21 millions de francs. Sa prise en charge est répartie entre les partenaires du projet, soit 11,5 millions pour la Ville de Bulle, 8,8 millions pour les TPF et 700'000 francs pour les privés. Par ailleurs, plusieurs éléments de ce programme de requalification des espaces publics font partie du Projet d'agglomération de 3<sup>e</sup> génération (PA3). Une contribution fédérale de 2,6 millions est ainsi attendue pour ces aménagements.

Un crédit de 11,5 millions de francs sera soumis à l'approbation du Conseil général lors de sa séance du 16 décembre prochain. Ce montant englobe le coût de la réfection des infrastructures, à hauteur de 2,1 millions. Les collecteurs d'évacuation des eaux aujourd'hui en système unitaire seront en effet remplacés par des collecteurs en système séparatif sur l'ensemble du périmètre concerné par le projet.

### **Aménagements de mobilité douce le long de ligne Bulle – Broc-Fabrique**

Sur la ligne Bulle – Broc-Fabrique, le projet des TPF « Programme Bulle » prévoit un passage de la voie métrique à la voie normale, impliquant notamment d'importants travaux sur les deux ouvrages ferroviaires de franchissement de la Trême. En synergie avec ces travaux, des mesures de mobilité douce seront réalisées dès 2021 par la Ville de Bulle : deux passages inférieurs et une passerelle, ainsi qu'une liaison entre les rues de Vevey et du Moulin.

Le passage inférieur « Les Buissons » se situera en bordure du futur quartier éponyme. Combiné à une passerelle au-dessus de la Trême construite en bois local, il permettra un accès direct au centre-ville et au réseau de bus urbains pour les quartiers ouest de La Tour-de-Trême. Dans le secteur de « La Parqueterie », des cheminements ainsi qu'un passage inférieur pour la mobilité douce seront aménagés, permettant une liaison en site propre le long de la Trême et offrant accès à la zone de loisirs de Bouleyres. Enfin, une liaison de mobilité douce sera aménagée entre la rue de Vevey et celle du Moulin, le long des nouvelles voies ferrées.

Le coût total des aménagements de mobilité douce Buissons – Parqueterie – Vevey est estimé à 4 millions de francs. Une demande de crédit en ce sens sera soumise à l'approbation du Légitif communal lors de sa séance de décembre. Ces aménagements faisant partie du Projet d'agglomération de 3<sup>e</sup> génération (PA3), ils bénéficient d'une contribution fédérale de quelque 950'000 francs. Une participation de privés à hauteur de 250'000 francs est également attendue.

### **Informations**

[www.programme-bulle.ch](http://www.programme-bulle.ch) (onglet « Espaces publics »)

### **Exposition à l'Hôtel de Ville**

Le futur visage des espaces publics du quartier de la gare ainsi que les aménagements de mobilité douce Buissons – Parqueterie – Vevey sont présentés à la population au travers d'une exposition, visible du 19 novembre au 9 décembre 2019 au rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville de Bulle.